



Garde d'enfant chez une voisine !!!!

Par **Amélinda**, le **01/08/2008** à **15:12**

Tous juste passé devant le juge des affaires familiales, j'ai la garde de ma fille de 10 ans. Mais pour les vacances mon mari travaille et donc va confier clémence a une voisine et ce toute la nuit et toute la matinée. Je ne suis ni rassurée ni heureuse de ce mode de garde et cela va durer 3 semaines alors que je suis disponible et que je suis conciliante concernant le fait qu'elle voit son papa . Je me suis renseignée auprès d'une assistante sociale qui m'a avoué ne rien pouvoir faire. Mais en cas de problème qui sera responsable et est-ce normal vu qu'elle ne fait pas partie de la famille ? aidez moi s'il vous plait . Merci d'avance

Par **Visiteur**, le **01/08/2008** à **18:08**

Bonsoir,

Le Père peut je pense, comme cela arrive dans toutes les familles, obtenir l'aide d'amis ou de voisins.

Je vous conseille simplement de rencontrer ces personnes pour qu'elles vous connaissent et gardent votre numéro de téléphone en cas de souci.

J'ai néanmoins trouvé ceci qui peut vous intéresser.

[http://www.ffsa.fr/webffsa/portailffsa.nsf/html/gardeenfant/\\$file/F142avr07.pdf](http://www.ffsa.fr/webffsa/portailffsa.nsf/html/gardeenfant/$file/F142avr07.pdf)